



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.441/8



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

23 juin 2017
Original : Anglais

17^{ème} Réunion de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable

Athènes, Grèce, 4-6 juillet 2017

Point 5 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 – Bonnes pratiques et défis rencontrés

Liste d'indicateurs de la SMDD proposés

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Introduction

1. La 20^e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de Méditerranée et ses protocoles (Convention de Barcelone) aura lieu à Tirana (Albanie) les 17-20 décembre 2017.
2. Le Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, lors de sa 83^e réunion (Tirana, Albanie, 25-26 octobre 2016), a pris note des thèmes possibles de la CdP 20 et a suggéré de se concentrer sur la mise en œuvre de l'ODD 14 « Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable », en abordant notamment l'interaction terre-mer, y compris la GIZC, la biodiversité marine, les déchets marins / plastiques, en relation avec des secteurs spécifiques tels que le tourisme.
3. Le Comité de pilotage de la CMDD, lors de sa 18^e réunion (Athènes, Grèce, 18-19 janvier 2017), a conclu que la CMDD pourrait orienter les discussions en fonction de la suggestion de la 83^e réunion du Bureau pour le thème de la CdP 20, en prenant en compte également la possibilité d'examiner une portée ou un thème plus large pour la CdP 20, traitant de la mise en œuvre de l'ODD 14 dans une perspective plus vaste, en particulier dans des domaines tels que la pollution, la CPD ou la GIZC / planification spatiale marine.
4. Pour finaliser la recommandation du Bureau, le Secrétariat, après consultation entre l'Unité de Coordination et les Composants du PAM, et en tenant compte de l'importance des grands événements internationaux sur les océans dans le contexte du développement durable et du thème UNEA-3, a préparé deux propositions pour le thème principal de la CdP 20, à savoir « Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable axé sur l'ODD 14 : vers une Méditerranée sans pollution » et « Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable axé sur l'ODD 14 : engagement régional pour la conservation mondiale de la biodiversité et le tourisme durable ». Le Bureau, lors de sa 84^e réunion (Athènes, Grèce, 19-20 juin 2017), s'est félicité des propositions du Secrétariat concernant le thème de la CdP 20 et a décidé du thème : « Mise en œuvre de l'ODD 14 dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec un focus sur la pollution marine et la biodiversité ».

Argumentaire pour le thème de la CdP 20

5. Ce thème est étroitement lié à la vision de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 du PNUE/PAM « Une Méditerranée saine avec des écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement diversifiés contribuant au développement durable au bénéfice des générations présentes et futures » et à ses objectifs ultimes, qui sont la réalisation du bon état écologique (BEE) de la Méditerranée et la contribution au développement durable.
6. En outre, au niveau mondial, un certain nombre d'événements majeurs en 2017 mettent l'accent sur les problèmes océaniques, notamment sur la pollution et la biodiversité, tels que : (i) la « Conférence sur les océans » de l'ONU sur la mise en œuvre de l'ODD 14 ; (ii) UNEA-3 en décembre 2017 sur la mise en œuvre de l'ODD 14 qui met l'accent sur la pollution marine (cible 14.1); (iii) la conférence « Notre Océan » en octobre 2017 ; et, (iv) la quatrième Réunion d'examen intergouvernemental sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, en octobre 2017.
7. Le thème de la CdP 20 complète le thème du segment ministériel de la CdP 19 « Quarante ans de coopération pour une mer et une côte méditerranéennes saines et productives : un voyage collectif vers le développement durable » et offre l'opportunité d'un échange approfondi et opportun sur des questions d'importance mondiale, qui sont au cœur de l'ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone.
8. Dédier la CdP 20 à ce sujet ciblera l'attention sur la réalité méditerranéenne. Cela donnera aux ministres méditerranéens l'occasion d'examiner la spécificité régionale des besoins de mise en œuvre des engagements internationaux, de discuter des liens entre la pollution et la biodiversité, et

d'établir des priorités et de prendre des engagements pour soutenir la mise en œuvre des instruments de la Convention de Barcelone pour atteindre l'ODD 14.

Contribution de la MCSD

9. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les membres de la CMDD devraient discuter de la contribution de la CMDD à la CdP 20. Il s'agit de la première réunion de la CMDD après l'adoption de la décision IG.22/17 sur la « Réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et des documents constitutifs de la CMDD mis à jour ». C'est donc une occasion unique de répondre aux aspirations de la CMDD d'avoir un rôle actif et substantiel en tant qu' « organe consultatif des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et forum de discussion et d'échange d'expériences sur des questions de développement durable qui concernent tous les parties prenantes intéressées dans la région méditerranéenne ».

10. En vue de faciliter les délibérations lors de la 17^{ème} réunion de la CMDD et de promouvoir un dialogue interactif impliquant la plus grande variété possible d'acteurs, le Secrétariat a préparé les questions suivantes pour permettre une contribution adéquate et pertinente de la CMDD à la CdP 20.

Questions à discuter pendant la réunion de la CMDD

11. Suite aux discussions des deux derniers jours, quels sont, selon vous, les questions prioritaires, les meilleures pratiques et les principaux défis pour la mise en œuvre réussie des politiques de développement durable dans la région méditerranéenne qui contribuent également à la réalisation de l'ODD 14 dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable ?

12. Quel rôle et quelle valeur ajoutée les différents groupes d'acteurs représentés dans la CMDD peuvent-ils avoir dans la mise en œuvre de l'ODD 14, en particulier en ce qui concerne la pollution marine et la biodiversité dans la région méditerranéenne ? Quels éléments souhaiteriez-vous souligner du point de vue de la catégorie d'acteurs que vous représentez ?

13. Quels aspects spécifiques de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 peuvent foncièrement contribuer au thème de la CdP 20 ?

14. Compte tenu du thème de la CdP 20, si vous pouviez soulever une question à poser aux ministres lors de leurs discussions, quelle serait cette question ?